

Les

# Risques Majeurs

NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

## A Sablons



Document à conserver



**Chacun doit être responsable de sa propre sécurité.**

**Pour cela, vous devez être informé et savoir comment réagir en cas d'alerte.**

**La commune de Sablons est concernée par de nombreux risques majeurs, naturels et technologiques. De ce fait, elle a l'obligation d'informer la population au travers d'un document, le DICRIM.**

**Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs vous informe sur la nature des risques, les moyens d'alerte et la mise en sécurité de la population. Il vous indique également les consignes à appliquer (les bons réflexes) face à chaque événement.**

**Dans votre intérêt, il est indispensable d'en prendre connaissance et de le conserver précieusement.**



*Bon à savoir*

## La mise en sécurité

Face à des événements majeurs et des accidents qui peuvent avoir des conséquences catastrophiques sur plusieurs communes, l'Etat (le Préfet) a mis en place des organisations qui ont pour objet de prévoir l'alerte des populations et la coordination de tous les acteurs qui interviennent pour assurer la sécurité des citoyens.

**La commune de Sablons**, à son niveau, a élaboré un *Plan Communal de Sauvegarde* (PCS) permettant de relayer l'alerte aux administrés et d'organiser, avec ses moyens humains et matériels, les actions de sauvegarde qui sont de la responsabilité du maire.

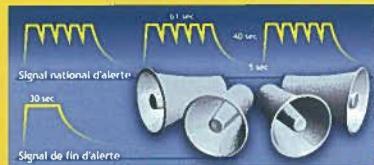
**Les écoles** ont également mis en place une organisation pour mettre la communauté éducative en sécurité jusqu'à l'arrivée des secours, c'est le *Plan Particulier de Mise en Sûreté* (PPMS). Les écoles de Sablons étant préparées à faire face à des événements majeurs, la consigne « N'allez pas chercher vos enfants à l'école » prend tout son sens. Les enfants sont en sécurité. Le non respect de cette consigne peut avoir de graves conséquences : gêner l'accès des secours (les voies de circulation bouchées) et s'exposer soi-même au danger.

# Les moyens d'alerte

En cas d'événement grave, la commune de Sablons possède différents moyens pour alerter et informer la population. En fonction du danger, ils peuvent être utilisés de manière complémentaire.

## - Les sirènes

Le *Signal National d'Alerte* (SNA) est diffusé par les sirènes du réseau national (situées dans certaines communes) et par les sirènes des sites industriels "Seveso" et nucléaires. Ce signal d'alerte prend la forme d'un son modulé de *trois fois 1 minute 41*, séparé par un intervalle de 5 secondes.



Le signal de fin d'alerte est, quant à lui, un son continu de 30 secondes.

## - Un système d'alerte par téléphone

Ce dispositif permet à la mairie, en cas d'événement majeur, d'informer les administrés sur les téléphones fixes ou les portables. Ils connaîtront ainsi la nature du risque, sa localisation et les consignes de sécurité à suivre.

## - La radio

La préfecture de l'Isère a passé une convention avec France Bleu Isère pour diffuser des messages d'alerte et les consignes à appliquer. (FM : 101.8)

## - Les autres moyens d'information et d'alerte

En fonction du type et de l'ampleur de l'événement, d'autres moyens pourraient être mis en œuvre : porte-à-porte, affichage, informations sur le site internet de la mairie, informations dans les boîtes aux lettres, ...

**Sommaire**

<b>Le risque inondation</b> .....	<b>4/5</b>
<b>Les risques météorologiques</b> .....	<b>6/7</b>
<b>Le risque rupture de barrage</b> .....	<b>8/9</b>
<b>Le risque industriel</b> .....	<b>10/11</b>
<b>Le risque nucléaire</b> .....	<b>12/13</b>
<b>Le risque transport de matières dangereuses</b> .....	<b>14/15</b>



# Le risque INONDATION



**La commune de Sablons est exposée à deux types d'inondation :**

## **- les inondations de plaine liées aux crues du Rhône**

Ce sont des phénomènes "lents" et prévisibles. De nombreuses inondations de plaine ont déjà eu lieu sur la commune : 1957, 1977, 1983, 1993, 1999, 2002

## **- les crues torrentielles liées à la montée des eaux de deux cours d'eau :**

### **Le Dolon et la Sanne**

Ce sont des phénomènes rapides, qu'il n'est pas possible de prévoir et d'anticiper. Des travaux de protection ont été réalisés sur la Sanne (bassin de rétention).

Les dégats provoqués par les inondations peuvent être divers :

- routes coupées,
- effondrements de chaussées,
- habitations inondées,
- érosion des berges,
- ravinement,
- affouillement de terrain, ...



## **Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi)**

Le PPRi prend en compte les risques d'inondations liées aux crues du Rhône, du Dolon et de la Sanne. C'est un outil qui permet de réglementer l'usage des sols. A partir d'une carte des aléas qui localise les zones inondables selon des degrés de risque différents (faible, moyen et fort), un zonage réglementaire est établi, puis traduit dans les documents d'urbanisme.

**Bon à savoir**

# L'alerte et la mise en sécurité

Le retour d'expérience de la commune en matière d'inondation par le Rhône et les dispositifs de surveillance mis en place par l'Etat permettent de très bien anticiper l'information et l'alerte de la population et organiser une éventuelle évacuation des personnes concernées.

Le Rhône est un fleuve qui dispose d'un système de surveillance qui permet de connaître sa hauteur d'eau et son débit.

En cas d'inondation, les moyens d'information et d'alerte disponibles en mairie seront utilisés : système d'alerte par téléphone, voie d'affichage, ...

## Une vigilance spécifique aux crues

Les cartes qui permettent de visualiser les fleuves et les cours d'eau sous surveillance sont accessibles sur le site :

[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

## Les Bons Réflexes



Gagnez rapidement un point haut ou  
Montez à l'étage pour attendre les secours



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio  
France Bleu Isère : FM 101.8



Ne pas téléphonez  
Libérez les lignes pour les secours



Evitez tout déplacement, même  
en voiture



N'allez pas chercher vos enfants à  
l'école. Les enseignants s'en occupent



# Les risques MÉTÉOROLOGIQUES



La commune de Sablons peut être concernée par tous les phénomènes météorologiques suivis par Météo France : vents violents, orages, pluies intenses et inondations, chutes de neige et verglas, canicule, ...

La vigilance météorologique permet de signaler si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures.

## En cas de vigilance orange ou rouge :

- un *pictogramme* précise sur la carte le type de phénomène prévu : vent violent, pluie-inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.
- la carte est accompagnée de *bulletins de vigilance*, actualisés aussi souvent que nécessaire. Ils précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité, ainsi que les conséquences possibles et les conseils de comportement à suivre.



MÉTÉO FRANCE  
Toujours un temps d'avance



## Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance

- Une vigilance absolue s'impose.** Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Conformez-vous aux consignes émises par les pouvoirs publics.
- Soyez très vigilant.** Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
- Soyez attentifs.** Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique : tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
- Pas de vigilance particulière**

# L'alerte et la mise en sécurité

La vigilance météorologique, réalisée par Météo France, est composée d'une carte de la France actualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h.

La population est alertée par Météo France par l'intermédiaire de la télévision et de la radio.

Les pouvoirs publics s'organisent pour assurer la sécurité de la population : annulation des manifestations en plein air, salage des routes en hiver, ...

La mairie de Sablons informera la population par voie d'affichage et si nécessaire par le système d'alerte par téléphone.



## Les pictogrammes des risques météorologiques



Vent violent



Pluie/inondation



Grand froid



Orages



Canicule



Neige/ verglas



Avalanche

## Les Bons Réflexes



Informez-vous  
Consultez les cartes de Météo France  
[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)



Evitez les déplacements  
(voiture, deux roues, à pied)



Soyez vigilant  
Suivez les conseils donnés par  
Météo France et les pouvoirs publics



Mettez-vous à l'abri  
Rappelez les objets susceptibles de s'envoler



Fermez les portes,  
les fenêtres et les volets



Ecoutez la radio pour suivre  
l'évolution de la situation



# Le risque RUPTURE DE BARRAGE



**La commune de Sablons est située à l'aval de deux types d'ouvrages :**

**- un grand barrage.** le barrage du Vouglans localisé à 194 km de la commune, dans le département du Jura.

En France, les grands barrages font l'objet de règles strictes de construction et de surveillance. Le risque de rupture totale et imprévue est infime.

**- et de nombreux aménagements hydrauliques au fil de l'eau** (les barrages de Reventin-Vaugris et de Saint Pierre de Boeuf, par exemple)

*Seuls les grands barrages* ont l'obligation d'étudier l'onde de submersion provoquée par une rupture brusque et instantanée alors que l'ouvrage a atteint sa capacité de stockage maximale.

L'étude concernant le barrage du Vouglans montre que l'onde de submersion atteindrait la commune de Sablons environ 17 heures après la rupture et qu'il y aurait une surélévation du Rhône de 12 mètres au moment du pic de crue.



## Qu'est ce qu'un grand barrage ?



Un grand barrage a une hauteur de digue égale ou supérieure à 20 mètres et une retenue d'eau d'une capacité supérieure à 15 millions de mètres cubes.

# L'alerte et la mise en sécurité

Les systèmes de surveillance installés sur les grands barrages permettent de détecter les signes avant-coureurs d'une défaillance. L'exploitant peut ainsi remédier au problème ou prévenir les autorités.

En cas de danger, l'alerte sera donnée suffisamment tôt pour permettre d'informer la population de Sablons.

L'alerte sera relayée par les médias et par tous les autres moyens disponibles dans la commune (système d'alerte par téléphone, ...).



## La ville d'accueil : point de rassemblement

En cas de rupture du barrage du Vouglans, la commune de Beaurepaire a accepté de recevoir les habitants de Sablons : c'est la ville d'accueil des Sablonnais.

## Les Bons Réflexes



Gagnez rapidement un point haut;  
Rejoignez la ville d'accueil



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio



Localisez la ville d'accueil



Evitez tout déplacement, même en voiture, après avoir rejoint la ville d'accueil



Ne pas téléphonez  
Libérez les lignes pour les secours



# Le risque INDUSTRIEL



**Sablons est concernée par le risque industriel car des entreprises sont situées :**

- soit à proximité de la commune (plate-forme chimique de Roussillon, ...)
- soit elles sont implantées sur le territoire communal (zone industrialo-portuaire salaise-sablons, ...)

Un simple incendie dans une entreprise limitrophe peut générer des fumées toxiques nécessitant une alerte de la population et sa mise à l'abri.

En cas d'accident sur un site industriel, les conséquences pour la population ou/et l'environnement peuvent être :

- un incendie
- une explosion
- un nuage toxique
- une pollution



## Les dangers d'un nuage toxique

Les effets d'un nuage toxique sur les personnes dépendent de la nature du produit respiré, de sa concentration et de la durée d'exposition. Plus le nuage toxique s'éloigne de sa source d'émission, plus il se dilue, moins il est dangereux.

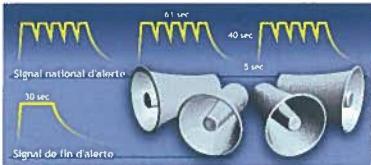
**Bon à savoir**

# L'alerte et la mise en sécurité

La consigne immédiate à appliquer est *la mise à l'abri* (le "confinement"). Si, et seulement si les autorités le décident, une évacuation sera demandée et organisée.

La population est alertée par :

- Les sirènes du site industriel et du réseau national d'alerte diffusant le signal national d'alerte.
- La radio.
- Les moyens mis en place par la commune : système d'alerte par téléphone.



## L'essai des sirènes



Un essai de la sirène a lieu tous les 1er mercredis de chaque mois à 12h00. Il dure environ une minute.

## Les Bons Réflexes



Ne pas téléphonez  
Libérez les lignes pour les secours



Ne allez pas chercher vos enfants à l'école  
Les enseignants s'en occupent



Ne fumez pas  
Evitez toute flamme et étincelle



Mettez-vous à l'abri  
dans le bâtiment le plus proche



Fermez les portes, les fenêtres  
et les volets



Ecoutez la radio  
France Bleu Isère : FM 101.8



# Le risque NUCLEAIRE



**La commune de Sablons est concernée par le risque nucléaire car elle est située à moins de 10 km de la centrale nucléaire de Saint Alban / Saint Maurice.**

Le danger est lié à la présence d'éléments radioactifs.

En cas de dispersion à l'extérieur de l'installation, ils peuvent conduire à une pollution (une contamination) de l'environnement.

En fonction de la direction du vent, c'est l'ensemble de la commune de Sablons qui peut être exposé à un nuage radioactif.

Les conséquences pour l'individu dépendent des quantités d'éléments radioactifs absorbés et de la durée d'exposition.



## Les pastilles d'iode

Les comprimés d'iode doivent être pris exclusivement sur ordre des autorités. Cette consigne sera notamment diffusée par la radio (France Bleu Isère).

***Rappel :*** Les pastilles d'iode sont disponibles gratuitement chez votre pharmacien.

Il est inutile de prendre une pastille en avance ou d'en prendre plusieurs.

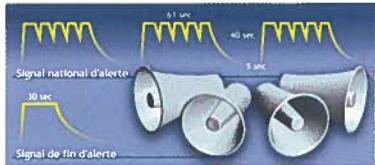
# L'alerte et la mise en sécurité

La consigne immédiate à appliquer est *la mise à l'abri* (le confinement).

Si, et seulement si les autorités le décident, une évacuation sera demandée et organisée.

La population est alertée par :

- Les sirènes de la centrale et du réseau national d'alerte diffusant le signal national.
- La radio.
- Les moyens mis en place par la commune : système d'alerte par téléphone.



## L'essai des sirènes de la centrale



Un essai de la sirène a lieu tous les 1er mercredis de chaque mois à 12h00.  
Il dure environ une minute.

## Les Bons Réflexes



Ne pas téléphonez  
Libérez les lignes pour les secours



Ne allez pas chercher vos enfants à  
l'école. Les enseignants s'en occupent



Ne fumez pas  
Ne "polluez" pas l'air de votre  
espace de mise à l'abri



Mettez-vous à l'abri  
dans le bâtiment le plus proche



Fermez les portes, les fenêtres  
et les volets.



Ecoutez la radio  
France Bleu Isère : FM 101.8



## Le risque

# TRANSPORT DE MATERIES DANGEREUSES



Sur la commune de Sablons, les matières dangereuses peuvent transiter par :

- la route
- la voie ferrée
- la voie fluviale

Le code danger permet de connaître le ou les dangers du produit.



Le code matière permet aux secours d'identifier le produit transporté.



Les symboles de danger représentent le ou les dangers du produit.

Un accident mettant en cause des matières dangereuses peut être à l'origine d'un incendie, d'une explosion, d'une émission de substances toxiques (nuage toxique) ou/et d'une pollution de l'air, de l'eau ou du sol.

## Qu'est ce qu'une matière dangereuse ?



Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques et par les effets qu'elle produit, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens et/ou l'environnement (exemples de matières dangereuses : essence, fioul, acide chlorhydrique).

# L'alerte et la mise en sécurité

En cas d'accident, un périmètre de sécurité est délimité par les secours.

La consigne immédiate à appliquer est *la mise à l'abri* (le "confinement").

En cas de risque d'explosion, les autorités ou les secours pourront décider d'évacuer les bâtiments exposés.

La population sera informée par les moyens mis en œuvre par la commune et les services de secours (système d'alerte par téléphone, ...).



## Savoir donner l'alerte : Vous êtes témoin d'un accident

- 1 - Relevez les numéros indiqués sur la plaque orange
- 2 - Eloignez-vous le plus rapidement possible de l'accident
- 3 - Alertez les pompiers (18 ou 112) en précisant le lieu de l'accident et les numéros inscrits sur la plaque orange

## Les Bons Réflexes



Ne téléphonez pas  
Libérez les lignes pour les secours



Ne allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'en occupent



Ne fumez pas  
Evitez toute flamme et éthancelle



Mettez-vous à l'abri  
dans le bâtiment le plus proche



Fermez les portes, les fenêtres  
et les volets



Ecoutez la radio



# Numéros utiles

**Mairie** : 04 74 84 22 18

**Pompiers** : 18 ou 112

**SAMU** : 15 ou 112

**Gendarmerie** : 17 ou 112

**Météo France** : 0 892 68 02 38

**Radio** : France bleu isère FM 101.8

France Inter FM 99.8



Bon à savoir

Mairie de Sablons

[www.commune-sablons.fr](http://www.commune-sablons.fr)

Institut des Risques Majeurs (IRMa)

[www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

Préfecture de l'Isère

[www.isere.pref.gouv.fr](http://www.isere.pref.gouv.fr)

Portail du ministère chargé de l'Environnement,  
dédié à la prévention des risques majeurs

[www.prim.net](http://www.prim.net)

Vigilance météorologique / Météo France

[www.vigimeteo.com](http://www.vigimeteo.com) et [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Carte de vigilance "crues"

[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)